

## Aspects politiques de l'immigration musulmane

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

Résumé : L'intégration est la condition de la paix sociale. Pour vivre en harmonie avec son désir de réussite et d'harmonie avec la société qui l'accueille, le musulman français d'aujourd'hui doit s'engager, d'une manière ou d'une autre, à une forme de renoncement.

EN FRANCE comme dans le monde, même s'il n'y a qu'un islam, nous devons considérer des pratiques de l'islam. En effet, les manières de vivre le Coran, comme les attitudes vis-à-vis des infidèles sont multiples et très variées. La frange la plus visible, qui est également celle qui attise les craintes et concentre les attentions, n'est pas la plus importante en nombre de pratiquants. Elle est celle dite de l'islam fondamentaliste ou extrémiste, ou des musulmans fanatiques. Le caractère excessif de ces appellations semble avoir été choisi pour souligner qu'il y aurait par ailleurs un islam et des musulmans modérés et tolérants.

Pour cette première catégorie, qu'on peut présenter comme proche du courant sunnite international des Frères Musulmans, la lecture du Coran place ses adeptes de facto en contradiction avec la législation en vigueur en France. Et non seulement ils ne peuvent pas s'intégrer dans la communauté française, pour incompatibilité, mais pour certains d'entre eux, ils l'affrontent. C'est donc très légitimement que la République doit mettre en œuvre des moyens pour les combattre, dès lors que leurs paroles ou leurs actes sont en infraction avec les règles que la communauté des Français se fixe à l'intérieur de ses frontières.

Ainsi les Renseignements généraux, et plus généralement les services de la police, de la justice, des douanes et les services fiscaux peuvent œuvrer à enrayer leur développement et réduire leur assise. Les textes législatifs en matière judiciaire doivent permettre d'interdire, d'emprisonner comme d'expulser les personnes qui se placent hors du système de valeurs qui fonde l'unité et la vie du corps social français. Il s'agit notamment du respect de la liberté humaine, particulièrement religieuse, d'égalité entre co-nationaux, les hommes comme les femmes, et de distinction des pouvoirs spirituels et politiques.

Islam dormant

L'autre catégorie, celle des musulmans qui n'appellent pas au djihad contre les roumis, qu'ils soient chiites, mutazilistes ou autres, représente-t-elle une menace pour la communauté française ; et peut-elle s'y intégrer ?

L'un des moines de Tibhirine, disait, peu de temps avant d'être assassiné, qu'il y a, certes, des musulmans modérés, mais il n'y a pas d'islam modéré . Une personnalité toute différente va plus loin, et sans détours :

Mme le député néerlandais Ayaan Hirsi, d'origine somalienne et musulmane, déclarait en 2001 que l'islam actuel n'est pas compatible avec les présupposés de l'État de droit occidental .

D'un point de vue social, l'islam, de par ses textes, ne peut pas être considéré comme modéré, au sens strict du terme ( le Coran est une loi religieuse totalisante a écrit J. Ratzinger ). La pratique musulmane peut être vécue et perçue comme modérée, mais elle est potentiellement susceptible d'évoluer vers une radicalisation. Ce glissement de l'observance modérée vers l'observance radicale n'est pas prévisible, ni donc même certain, mais il est latent, et concerne la totalité des musulmans, quelque soit leur islam de référence. Le risque potentiel existe, il est identifié. De plus, l'islam, religion constitutionnellement communautaire, joue des évolutions démographiques et exploite les rapports de force en sa faveur. La structure hiérarchique propre de la communauté musulmane se confond naturellement avec le pouvoir religieux, a fortiori en cas de pouvoir politique faible ou passif.

Nous observons ainsi fréquemment que les prémices de comportements radicaux s'expriment souvent par des refus d'obéissance à des dépositaires féminins de l'autorité républicaine. La conséquence directe est généralement d'une faible importance, mais marque bien une volonté d'affrontement qui s'intensifiera.

Les analystes sociopolitiques évoquent de plus en plus ouvertement les scénarii de crise intérieure qui peuvent en découler. Pour les états-majors des ministères de l'Intérieur et de la Défense, dans le cas d'un conflit diplomatique avec un pays étranger islamique, que la communauté musulmane française en soit originaire ou non, l'objectif est de contenir les agissements des musulmans français qui choisiront le parti de l'étranger plutôt que celui de la France. L'incompatibilité atteint, dans cette hypothèse d'étude, un niveau particulièrement élevé. La crédibilité de ce scénario s'explique en partie par le déracinement des musulmans français. L'homme a par essence besoin de repères, de culture ; si ses racines ne sont pas tangibles, il s'en cherche. Le français d'origine musulmane, même s'il ne s'estime pas pratiquant, sera donc assez naturellement réceptif aux discours communautaristes d'un islam radical.

L'existence même de ce risque de choix d'un parti étranger contre la France est la démonstration manifeste de la non-intégration. Sans atteindre la cote d'alerte maximum, les sifflements pendant la Marseillaise au cours de cérémonies officielles constituent des signes précurseurs à ne pas négliger.

C'est ainsi que l'on pourrait parler plutôt d'un islam dormant que d'un islam modéré.

## Renoncement

Il appartient donc à la République comme à tous les membres de la communauté française de prévenir ce glissement vers le radicalisme. En théorie, si le risque de glissement est levé, la menace disparaît, laissant la place à une pleine compatibilité entre appartenance musulmane et appartenance française. C'est donc par le renoncement à une observance radicale des valeurs de l'islam, exogènes à la communauté française, que des musulmans peuvent entrer pleinement, de façon intégrée à la vie nationale. D'où la question : ce renoncement est-il religieusement possible, sans sortir de l'islam ?

Si l'on considère qu'il n'y a pas d'islam modéré, la réponse est négative. Il est difficilement imaginable en effet qu'un musulman pratique avec sincérité sa religion, même de façon modérée, tout en renonçant par principe à un potentiel qu'il ne suit pas aujourd'hui. Il apparaît que c'est donc cette sincérité dans la pratique qui est le facteur signalant la non possibilité d'intégration. Pour les musulmans sincères de l'islam dormant, la voie de l'intégration passe alors par ce renoncement.

La République peut certes agir lorsque les musulmans outrepassent le cadre de la modération et glissent vers le radicalisme, mais pas avant. Elle n'est pas fondée juridiquement à actionner ses moyens simplement sur la potentialité du risque. Il appartient donc à chacun, en propre, d'inciter ces musulmans sincères de l'islam dormant au renoncement, afin de permettre leur intégration et faciliter l'affectio societatis, les pouvoirs publics prenant en compte, de leur côté, les musulmans ayant franchi la frontière du radicalisme.

## Vigilance et charité : les responsabilités françaises

Pratiquement, le souhait d'intégration de l'immigrant, généralement sincère, passe par l'assimilation du mode de vie, des coutumes et des valeurs historiques et culturelles locales. De tous temps et en tous lieux, les immigrants, par opposition aux conquérants, ont cherché à s'intégrer dans leur pays d'accueil, par l'observance et la prise à leur compte des modes de vie locaux. Cette incorporation passait par l'adoption de la langue, des vêtements, de la nourriture, de l'habitat, et de tous les codes sociaux, mais aussi par l'adoption de la religion du souverain, sinon de celle de la population environnante.

Grâce à une forte volonté, les immigrants pouvaient assez rapidement s'intégrer dans les sociétés qu'ils rejoignaient, et y être alors acceptés, pour y vivre harmonieusement.

Nous pouvons malheureusement faire le constat que cette volonté manque aujourd'hui en France, où nombre de musulmans demeurent plutôt passifs dans leur désir d'intégration à la société qu'ils ont pourtant rejointe depuis longtemps, que ce temps s'exprime en années ou en générations. Ils n'y sont d'ailleurs pas ou très peu incités, ni par leur famille, qui est sans repères locaux elle-même ; ni par leurs imams, bien au contraire ; ni par la société française, timorée, et souvent démissionnaire sur cette question.

Selon Ayaan Hirsi, la cause de la frilosité des politiques publiques a des origines sociologiques et culturelles profondes : La colonisation et l'esclavage ont créé en Occident un sentiment de culpabilité qui conduit à trouver formidables les traditions venues d'ailleurs. Ceci est le signe d'une attitude de faiblesse qui tend à accroître les problèmes. Sans développer, il est utile d'avoir à l'esprit que l'intégration réussie est une condition sine qua non de promotion sociale. C'est ainsi que le musulman français d'aujourd'hui, celui qui a le désir de vivre en harmonie avec son environnement en France doit, pour lui-même, se disposer à prendre les moyens de son intégration, en s'engageant, d'une manière ou d'une autre, à une forme de renoncement.

Ceci ne doit cependant pas affranchir la France de son respect, et de sa protection, de la liberté religieuse. Plus particulièrement, les catholiques dont la religion est sans conteste constitutive de l'identité française, sauront soutenir la défense de la liberté de chaque religion sur le territoire, tout en poursuivant leur mission millénaire d'évangélisation. L'accueil chrétien des migrants sur notre territoire devrait s'harmoniser avec ces lois de l'hospitalité chrétienne et d'égalité politique : la plus grande charité à l'égard des individus et le service du bien commun à travers le réveil et l'animation du patrimoine culturel national, l'une des bases de la paix sociale.

V. S.